

<p>Département <i>Meurthe et Moselle</i></p> <p>Arrondissement <i>Nancy</i></p> <p>Canton <i>Nomeny</i></p>	<p>COMMUNE DE ARRAYE ET HAN</p> <p>PROCÈS VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2020</p>								
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Nombre de Conseillers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>En exercice</i></td> <td style="text-align: center;"><i>09</i></td> </tr> <tr> <td><i>Présents</i></td> <td style="text-align: center;"><i>09</i></td> </tr> <tr> <td><i>Votants</i></td> <td style="text-align: center;"><i>09</i></td> </tr> </tbody> </table> <p>Convocation établie <i>Le 24 février 2020</i></p> <p>Délibération affichée <i>Le 10 mars 2020</i></p>	Nombre de Conseillers		<i>En exercice</i>	<i>09</i>	<i>Présents</i>	<i>09</i>	<i>Votants</i>	<i>09</i>	<p>L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire</p> <p>étaient présents : Mme SIMON Ginny Mrs ARNOULD Philippe, ASTIER Sébastien, BERRY Bernard CHAMPIGNEUL Claude, GEOFFROY Arnaud, LEMOINE Anthony, ORY Denis, WOLTRAGER Nicolas</p> <p>étaient excusés :</p> <p>étaient absents :</p> <p><i>Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr WOLTRAGER Nicolas</i></p>
Nombre de Conseillers									
<i>En exercice</i>	<i>09</i>								
<i>Présents</i>	<i>09</i>								
<i>Votants</i>	<i>09</i>								

N° 1 - Approbation du Compte Administratif 2019

Madame Michelle CHENU, secrétaire, présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2019	178 339,52 €	Dépenses 2019	17 779,49 €
Recettes 2019	192 712,56 €	Recettes 2019	35 236,52 €
Résultat de l'exercice 2019	+ 14 373,04 €	Résultat de l'exercice 2019	+ 17 457,03 €
Résultat 2018 reporté	+ 14 992,34 €	Résultat 2018 reporté	31 758,75 €
Résultat de clôture 2019	+ 29 365,38 €	Résultat de clôture 2019	+ 49 215,78 €

- Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2019 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;
- Considérant que Monsieur Philippe ARNOULD, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2019, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

N° 2 - Approbation du compte de gestion 2019 du Receveur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 3 – Remboursement de dépenses engagées par Madame BALANZA Brigitte

Madame BALANZA Brigitte a engagé des dépenses pour la commune pour l'organisation de la galette des rois ainsi que des vœux du Maire, pour un montant de 22,99 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que cette somme soit remboursée à Madame BALANZA Brigitte sous forme de mandatement.

N° 4 – Appel de cotisation 2020 à l'Association REALISE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'Association REALISE la somme de 20 € correspondant à son adhésion en tant que membre bienfaiteur. Cette somme sera versée sous forme de mandatement.

N° 5 – Indemnité du Maire et des Adjoints

Le Maire informe le conseil municipal que les indemnités du Maire et des Adjoints ont été revalorisées à compter du 29 décembre 2019.

Il informe également le conseil municipal de son souhait de ne pas bénéficier de cette augmentation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de sa décision.

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette
séance le 10 mars 2020 et transmis au
contrôle de légalité le 10 mars 2020

1. Approbation du compte administratif 2019
2. Approbation du compte de gestion 2019 du Receveur
3. Remboursement de dépenses engagées par Mme BALANZA
4. Appel de cotisation 2020 de l'Association REALISE
5. Indemnité du Maire et des Adjoints